



COMPTE- RENDU DE LA SEANCE DU 21/09/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt et un septembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 14/09/2023, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur WEBER Luc Maire.

Etaient présents : Mmes LELOUP, SCHULER, TROTTI, MOIRET, MM WEBER, DEMANGEOT, CAPERONIS

Absente excusée : Mme LEMAITRE

Absents : MM DURDON, GOMES, THEYSGEUR

Secrétaire de séance : Mme LELOUP

Après lecture, le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu qui n'appelle aucune observation.

PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une généralisation de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour toutes les collectivités est programmée le 1er janvier 2024. Il convient donc d'acter la volonté de la Commune quant à ce changement et précise que le comptable public a donné un accord de principe le 17 août dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable à compter du 1er janvier 2024 et autorise le Maire à signer toutes les pièces inhérentes.

RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les Conseillers Municipaux ont tous été destinataires du RPQS 2022 relatif au service assainissement non collectif. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ce document.

RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

Le Conseillers Municipaux ont tous été destinataires du RPQS 2022 relatif au service d'élimination des déchets ménagers. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte de document.

APPLICATION DE LA LOI SUR LES EnR (énergies renouvelables)

M le Maire expose l'obligation de déclarer des zones d'accélération (énergies renouvelables : éoliennes, solaires...) sur son territoire. Le CM prend note de l'application de la loi du 10/03/2023 et décide d'attendre les réunions avec la 3CBO pour se positionner et établir une réponse commune.

PROJET AMENAGEMENT TERRAIN COMMUNAL

M le Maire présente un projet d'aménagement du terrain communal situé face au parking de la Mairie. Le CM approuve le projet et mandate le Maire à le chiffrer.

CLASSEMENT DE LA CLOCHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté du 07/05/2019, la cloche de l'église a été inscrite au titre des monuments historiques.

Lors de la présentation de la cloche en commission régionale, cette dernière a émis un vœux de classement (donc obtention d'un niveau de protection supérieur). Si la commune était favorable à un classement au titre des monuments historiques, il conviendrait qu'elle prenne une délibération dans ce sens.

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord à une mesure de classement au titre des monuments historiques de l'objet mobilier décrit ci-après, propriété de la commune, considérant son intérêt et la nécessité d'en assurer la préservation :

Cloche en bronze avec joug en "lancé franc"

Conservée dans le clocher de l'église Saint-Aignan à Mérinville

D = 90,5 ; pds = 430

1718

Objet mobilier inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 7 mai 2019

Monsieur le Maire est autorisé à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer toutes pièces s'y rapportant.

SITUATION ADMINISTRATIVE DU HAMEAU DE LA ROCHE

M le Maire rappelle l'historique du lotissement du Hameau de la Roche et propose la reprise totale du lotissement ainsi que les trois parcelles communes. Le CM mandate le Maire à engager la procédure en collaboration avec des juristes.

DIVERS

Suite à des dépôts sauvages récurrents aux abords des conteneurs de tri au Bourg, le CM donne son accord pour la pose d'une caméra, il mandate le Maire à engager la procédure d'installation de celle-ci.

M le Maire propose divers travaux à savoir :

Peindre l'abribus scolaire du Bourg (des bénévoles s'en chargeront), remplacement des trois fenêtres de la salle de réunions, achat de séparateurs de sol pour éviter la dégradation de la route faite par les cars scolaires près des conteneurs à tri.

M le Maire informe le CM qu'il a rencontré Hugues SAURY, Sénateur du Loiret et lui a fait part d'une zone blanche (absence de couverture GSM) au Hameau de la Roche. Depuis, M le Sénateur a envoyé un courrier à M le Sous-Préfet de Pithiviers.

M le Maire fait part que M le Député, Thomas Ménagé, a demandé la possibilité de faire une permanence publique à la Mairie de Mérinville. Accord lui a été donné et celle-ci aura lieu le lundi 23 octobre de 19h à 20h30. Des flyers seront distribués aux administrés.

M le Maire informe le CM des prochaines dates des manifestations communales (octobre rose,

repas des anciens et Noël des enfants).

Il rappelle que le Comice Agricole est une démarche de l'ensemble du CM et des habitants et rappelle l'importance du bénévolat. Des renseignements seront pris pour la location d'un char.

Il fait part du renouvellement et du déplacement du poteau incendie face au n° 50.

Il fait part des remerciements de l'UNC pour l'octroi de la subvention 2023.

M Caperonis propose la création d'un comité des fêtes.

Le Maire,




Le Secrétaire,

